

**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

Direction de la communication, le 6 décembre 2017

**La France retient le dossier de candidature du Pays Charolais Brionnais
pour une reconnaissance mondiale de son patrimoine**

La nouvelle était très attendue par celles et ceux qui travaillent depuis six ans sur le dossier UNESCO du Pays Charolais-Brionnais : la France a décidé d'inscrire le dossier du Pays Charolais-Brionnais dans sa liste indicative des biens qu'elle souhaite proposer à l'inscription du patrimoine mondial. Prétendre à une reconnaissance mondiale de son patrimoine n'est pas une mince affaire, mais la première grande étape a été franchie ce mercredi 6 décembre 2017.

C'est une fierté pour le Pays Charolais Brionnais, mais aussi pour tout le Département qui a participé au financement des études de ce dossier et décidé, lors de l'assemblée départementale de juin 2017, de soutenir pleinement la candidature du Pays Charolais-Brionnais au Patrimoine mondial de l'UNESCO compte tenu de son intérêt pour le rayonnement de la Saône-et-Loire sur les plans culturel, universitaire, agricole, touristique et économique.

C'est une fierté également pour l'agriculture puisque le thème de la candidature n'est autre que le développement de la race bovine domestique universelle exceptionnelle, la Charolaise !

En termes d'attractivité de notre territoire, cette nouvelle étape est considérable et le Président André Accary, au nom du Département de Saône-et-Loire, tient d'ores et déjà à féliciter et remercier les personnes investies dans ce beau projet.